

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Retiré

AMENDEMENT**N° AS75**

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, après le mot :

« personnalisé »,

insérer les mots :

« de soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Cet amendement propose de préserver la centralité et l'unicité de la notion de soins palliatifs en transformant le « plan personnalisé d'accompagnement » en « plan personnalisé de soins palliatifs d'accompagnement ».